



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 18h00, se sont réunis à la Mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président, dûment convoqués le 17 juin 2025.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Claude BODET ; Nicolas AMBROSINI ; Roger COUE ; Jean-Claude DENIE ; Jean-Noël DESBOIS ; Catherine RICHOMME ; Caroline LEBEAU.

Était excusé : François FONTAINE.

Absent ayant donné suppléance : Denis LENORMAND donne suppléance à Frédéric DUNET.

Secrétaire de séance : Frédéric DUNET

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

1 - Accord-cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain - Autorisation de signature des marchés

Monsieur le Président apporte des précisions concernant cette délibération. Ce marché servira notamment aux travaux de la rue des Dolmens. Les travaux réalisés par TE 44 sont à l'heure actuelle estimés entre 50 et 55 K€ TTC, l'enveloppe des travaux de réfection de voirie est quant à elle estimée à 170 K€ TTC, le budget de 250 K€ voté en AP pour ces travaux est donc pour l'instant tenu.

Des travaux sur le réseau d'eau potable (Cap Atlantique) et pour l'effacement des réseaux (Bouygues via TE44) devraient intervenir en juillet. Leur durée est estimée à 3 semaines pour chaque entreprise. Possible débordement sur septembre, le calendrier n'est pas encore arrêté. Les travaux de réfection de voirie devraient débuter vers le mois de novembre afin de respecter le calendrier de l'autorisation de programme (100 K€ en 2025 et 150 K€ en 2026).

Monsieur le Président indique également qu'il sera proposé une réunion publique avec les usagers de la rue des Dolmens, en septembre/octobre. Elle permettra de présenter le projet et les aménagements de sécurité prévus. Il conviendra de respecter l'enveloppe de travaux prévue au budget.

Le calendrier est respecté sur cette opération.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

2 - Travaux d'aménagement de voirie - Marchés subséquents, accord-cadre multi attributaire - Autorisation de signature des marchés

Frédéric DUNET précise la différence entre un marché mono-attributaire (précédente délibération) et un marché multi-attributaire. Pour la précédente délibération, il a été décidé que le marché serait mono-attributaire car les données sont figées, présentées au mètre-linéaire près, comme il s'agit d'un petit marché, l'intérêt était d'avoir des entreprises qui puissent y répondre. Dans le cas d'un marché multi-attributaire, il était plus intéressant de pouvoir comparer entre les entreprises, à chaque fois qu'un bon de commande devra être établi, chaque entreprise devra se positionner sur un prix, une tarification.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

3 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Guérande et le SIVOM de la Madeleine

Monsieur le Président indique que cette convention permettra le remboursement de 50% des dépenses liées à l'acquisition du microtracteur et des équipements (brosse), le plan de maintenance du microtracteur et la remorque de transport. La dépense pour le SIVOM est estimée à environ 27 K€. Les crédits ont bien été prévus au Budget Primitif 2025.

Jean-Claude DENIE demande si le microtracteur pourrait servir à l'entretien du Foot 5. Frédéric DUNET répond que tout dépend le type de revêtement du terrain. Cette demande est à étudier.

Jean-Claude DENIE demande si l'entretien du terrain synthétique se fera de manière hebdomadaire. Claude BODET répond que cela dépend de la fréquence d'utilisation. Hélène SEIGNER indique qu'il y a une notice d'utilisation en lien avec la fréquentation, une formation des utilisateurs est également prévue.

Jean-Noël DESBOIS demande si une autre utilisation de ce tracteur est prévue. Nicolas CRIAUD répond qu'il s'agit d'un microtracteur à usage unique, l'entretien des terrains synthétiques de Guérande et la Madeleine.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

4 - Travaux de réhabilitation du sol de la salle des sports - Lancement de la consultation et autorisation de signature des marchés

Monsieur le Président précise que d'après l'étude réalisée, l'enveloppe budgétaire de 250 K€ prévue en 2025 sera tenue. Ces travaux comprendraient la suppression du sol existant (aucune trace d'amiante), la réalisation d'un ragréage et la pose d'un nouveau revêtement. Ce dernier serait du même type que celui utilisé pour Jean Ménager.

Hélène SEIGNER précise que les travaux pourraient commencer dès le mois de juillet. Monsieur le Président ajoute que ce sera la période la moins impactante pour les utilisateurs de la salle des sports, le planning défini par l'entreprise leur sera communiqué.

Des points signalés par la commission de sécurité seront également corrigés à l'occasion de ces travaux, à savoir, la réalisation d'un sol revêtement PVC compact en dalle renforcé sur la zone gradin, le remplacement de l'issue de secours de la grande salle et la réalisation de cloisons grillagées aux normes pour le stockage du matériel.

Claude BODET demande si les marquages au sol sont prévus au marché. Hélène SEIGNER indique que oui, ce seront des marquages identiques à ceux réalisés à la salle Jean Ménager avec le basket en prioritaire et d'autres marquages dont le volleyball.

Le sol actuel a environ 30 ans, le fait que la structure actuelle sous le sol soit bonne est une bonne nouvelle. Nicolas CRIAUD indique que la réfection du sol est la priorité, les autres travaux cités viendront dans un second temps. Hélène SEIGNER ajoute que le planning d'intervention sur le sol fait partie des critères de sélection. La remise des offres interviendra le 7 juillet.

Nicolas AMBROSINI indique que les cheneaux de la salle des sports sont déboîtés, ce qui provoque un

écoulement de l'eau le long des parois. Hélène SEIGNER répond que les cheneaux ont été nettoyés l'année dernière, un relevé numérique par drone a été réalisé, il n'y a pas de désordre sur les cheneaux et sur l'étanchéité. Ce sont les boîtes à eau qui sont déboîtées. Les prochains travaux à réaliser sur cette salle seraient sur le bardage bois. Nicolas CRIAUD indique que ce sujet a déjà été évoqué, les services techniques réaliseront les contrôles nécessaires.

Jean-Noël DESBOIS demande s'il y aura de nouvelles règles d'accès sur ce revêtement. Monsieur le Président répond qu'il sera demandé aux clubs et aux usagers de respecter ce nouveau sol en utilisant les chaussures adéquates liées à la pratique sportive. Un certain civisme sera demandé, comme dans tous les équipements sportifs.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président indique que l'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Président communique des informations sur les sujets en cours. Concernant le chantier de l'accueil périscolaire, le chantier avance conformément au planning. À mi-juin, le clos couvert est achevé, la structure de la terrasse est en cours de pose et va continuer son déploiement dans les semaines à venir, les aménagements intérieurs avancent à bon rythme (placo, électricité, plomberie/chauffage/ventilation), les revêtements de sols vont démarrer et la peinture suivra de peu.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs, la phase 2 démarre, notamment la mise en forme de la noue paysagère.

La réalisation de la rampe PMR liant l'accueil périscolaire à l'école élémentaire a été décalée à début juillet, après la fin d'année scolaire, afin de ne pas générer de contraintes supplémentaires dans la cour.

De même, la phase 3 des aménagements extérieurs concernant la mise en place du stationnement sera également réalisée au plus tard pour limiter les impacts sur les flux de circulation au pourtour de l'école.

L'ouverture de l'APS est prévue pour la rentrée scolaire 2025.

Claude BODET demande si une réflexion a été menée autour du transport scolaire ainsi que les arrêts « minute ». Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la commission travaux. Claude BODET insiste car avec l'arrivée de l'accueil périscolaire à proximité des écoles, le stationnement et la circulation seront encore plus compliqués. Claude BODET demande également à ce que les polices municipales des deux communes soient approchées afin d'avoir un regard sécuritaire sur cette nouvelle circulation. Il demande également si un emplacement PMR est prévu à proximité de l'APS, Nicolas AMBROSINI répond qu'il est bien prévu.

Pour le terrain synthétique, Les délais sont tenus, la livraison du synthétique est prévue fin septembre. La FAFA a donné une réponse négative pour la demande de subvention de 25 K€, l'enveloppe accordée au district était en baisse, 5 dossiers ont été refusés dont celui du SIVOM. Comme cela était possible budgétairement, Nicolas CRIAUD et Claude BODET ont approuvé le remplacement des mains courantes autour du terrain en herbe car une partie avait déjà été renouvelée. Le club de football a accepté de s'occuper de l'enlèvement et de la pose de la main courante, la réception devrait avoir lieu en juillet. Cet achat s'élève à environ 22 K€.

Frédéric DUNET indique qu'il y aura des équipements de qualité à la Madeleine avec la salle des sports, le terrain de football, les écoles, la voirie... Claude BODET ajoute que depuis 5 ans, des moyens ont été mis et les projets ont été réalisés.

Monsieur le Président indique que le prochain Comité Syndical aura lieu le 10 décembre. Si des sujets se présentent avant cette échéance, un nouveau comité syndical pourra être convoqué.

Monsieur le Président clôt la séance à 18 heures 40.

Secrétaire de séance